



VILLE DE DOLE

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 24 septembre 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 18 septembre 2015  
Date de publication : 02 octobre 2015

**Conseillers présents :** M. Jean-Marie SERMIER, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFEVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PECHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAROU, Mme Phanie BOUVRET, M. Alain VUILLAUME, M. Jean BORDAT

**Référence**

N° 15.24.09.121

**Commission**

Avis favorable de la  
Commission Aménagement  
de la Ville du 15 septembre  
2015

**Objet**

Acquisition de terrain à la  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Jura

**Secrétaire de séance**

Jean-Baptiste GAGNOUX

**Rapporteur**

Stéphane CHAMPANHET

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE  
M. Paul ROCHE à Mme Isabelle MANGIN  
M. Jean-Pascal FICHERE à M. Jean-Marie SERMIER  
Mme Catherine DEMORTIER à Mme Isabelle DELAINE  
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST (à partir de la DCM  
15.24.09.96)

**Conseillers absents en cours de séance :**

M. Jean-Philippe LEFEVRE (DCM 15.24.09.102) ; Mme Sylvette  
MARCHAND (DCM 15.24.09.102) ; Mme Phanie BOUVRET (DCM  
15.24.09.106) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 15.24.09.109-110) ; M.  
Jean-Claude WAMBST (DCM 15.24.09.118) ; M. Daniel GERMOND (DCM  
15.24.09.134-135)

Depuis 1976, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura est propriétaire d'un tènement foncier d'environ cinq hectares situé entre la rue Général Béthouart et le Doubs. A l'origine, ces terrains devaient accueillir un port industriel à desservir par le canal à grand gabarit Rhin-Rhône. C'est ainsi qu'entre 1965 et 1976, la CCI a investi l'équivalent de 418 000 € pour l'aménagement de la zone portuaire, somme financée par des emprunts remboursés sous forme d'avance par le Conseil Général du Jura.

En outre, dans le cadre de l'exploitation du futur port, un contrat de concession de cinquante ans fut conclu en 1965 entre la CCI et Voies Navigables de France. L'abandon du projet de canal à grand gabarit en 1998 et l'absence d'activité portuaire conduisit à un déséquilibre d'exploitation de la concession.

Afin de clôturer ladite concession (et ses comptes) dont le terme est fixé au 30 novembre, il a été convenu entre les diverses parties :

- qu'à la suite de l'abandon de la liaison fluviale Rhin-Rhône, les terrains de la zone portuaire n'ont jamais été affectés au service public et qu'en conséquence ils ne font pas partie du domaine public et ne peuvent donc faire l'objet d'un retour à Voies Navigables de France,
- que la CCI peut donc les vendre, ceux-ci étant assimilés à des biens propres,
- que le Conseil Départemental du Jura renonçait au remboursement de l'avance de 418 000 €,

Parallèlement à ces accords, la Ville de Dole a fait part de longue date à la CCI de l'intérêt qu'elle portait aux terrains de la rive gauche du Doubs entre le pont Louis XV et le pont de la Corniche. En effet, si par le passé la collectivité y prévoyait un développement à caractère urbain, la création d'un vaste espace paysager est une orientation aujourd'hui privilégiée pour laquelle la maîtrise du foncier est déterminante.

Compte tenu de l'abandon de la créance d'environ 418 850 € par le Département, la CCI est disposée à se dessaisir de ses biens au profit de la Ville moyennant l'euro symbolique. Toutefois, la somme précitée étant considérée par l'administration fiscale comme un produit exceptionnel d'un même montant et conduisant alors à une imposition évaluée à 132 627 €, le prix de vente consenti à la Ville serait de 132 000 €. Pour sa part, France Domaine a estimé ces biens à la somme de 764 000 €, soit 575 000 € pour la parcelle CR 193, 142 000 € pour la parcelle BW 216 et 47 000 € pour la parcelle BW 217.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura des trois parcelles cadastrées sections BW n° 216, 217 et CR n° 193 de contenances respectives 39a 58ca, 38a 13ca et 4ha 31a 38ca, soit ensemble 5ha 09a 09ca,
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 132 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer l'acte à intervenir,
- **NOTE** que l'opération sera dispensée de droit au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **PRÉCISE** que l'acquéreur fera son affaire d'une part de la convention d'occupation de la parcelle BW 216 consentie par la CCI à Voies Navigables de France en septembre 1991, d'autre part de la convention de mise
- à disposition de cette même parcelle par VNF à la société de location de vedettes fluviales Nicol's, datant de septembre 1991.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- ◆ Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- ◆ Maître Dominique RUEZ

*Fait à Dole, le 25 septembre 2015  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Député-maire,*

*Jean-Marie SERMIER.*



# Acquisition de terrain à la CCI du Jura Rue du Général Béthouart

